

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR UN SOUMISSIONNAIRES

Question 1 : Expérience - Contrats et attestations

En ce qui concerne l'expérience (annexe D page 68 CSC), est-il nécessaire de soumettre la première et la dernière page du contrat et l'attestation de bonne fin pour toutes les références (formation professionnelle et insertion des jeunes ; accompagnement entrepreneurial à travers des approches comme la préincubation, l'incubation et l'accélération de projets ; appui institutionnel) ou seulement pour celles du deuxième critère « accompagnement entrepreneurial à travers des approches comme la préincubation, l'incubation et l'accélération de projets d'entreprises » ?

Réponse N°1 :

Les preuves sont à soumettre pour les deux critères.

Question 2 : Expérience (2) - Validité temporelle des références

Toujours en ce qui concerne l'Expérience à démontrer, la page 61 du CSC fait référence aux projets réalisés au cours des trois dernières années (« Le soumissionnaire doit disposer des références suivantes de services exécutés, qui ont été effectués au cours des trois dernières années »). Toutefois, à la page 68 du CSC, il est fait référence à des projets réalisés au cours des cinq dernières années (« Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 5 dernières années par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre »). Pourriez-vous préciser si la période à prendre en compte pour les références est de 3 ou 5 ans ?

Réponse N°2 :

Considérer les 5 dernières années

Question N°3 : Expérience (3) - Projets en cours

Toujours en ce qui concerne l'Expérience, est-il possible d'inclure des projets pertinents réalisés au cours des trois dernières années mais qui ne sont pas encore entièrement terminés ? Si cela est possible, quel type de document peut être joint pour prouver la bonne exécution partielle du projet ?

Réponse N°3 :

Oui la preuve de la bonne exécution partielle du projet fournis par le commanditaire avec les livrables clairs atteints peut être considéré

Question N°4 : Expérience (4) - Projets commencés il y a plus de trois ans et terminés

Toujours au sujet de l'Expérience, mais dans le cas contraire où le projet a commencé il y a plus de trois ans et se termine au cours des trois dernières années, pouvez-vous confirmer que cette référence peut être incluse pour le budget mis en œuvre au cours des trois dernières années ?

Réponse N°4 :

Veuillez vous référer à l'annexe D de la page 68 du CSC en prenant en compte les 5 dernières années

Question N°5 : Expérience (5) - Références des sociétés sœurs du groupe GOPA

En ce qui concerne les références (pages 61 et 62 du CSC), pouvez-vous nous confirmer que nous pouvons utiliser les références de nos sociétés sœurs du groupe GOPA sans les inclure dans le consortium ? Si oui, quels documents devons-nous joindre ? Une lettre d'engagement de mise à disposition de moyens en cas de besoin signée par la société sœur est-elle suffisante ?

Réponse N°5 :

Dans le dossier de sélection à la page 62 du CSC, il est stipulé que : Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- En ce qui concerne les critères ayant égard aux titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises.

Question N°6 : Experts

Concernant les dix experts, pouvez-vous confirmer qu'un CV et une copie de leurs diplômes et attestations d'expérience professionnelle sont exigés pour chacun d'entre eux ? Dans ce dernier cas (certificats/attestations d'expérience professionnelle), quels types de documents peuvent être fournis ? Existe-t-il un format ? Qu'est-ce qu'une preuve d'expérience suffisante ?

Réponse N°6 :

A la page 64, il est indiqué ceci : « Les copies des Diplômes /attestations doivent être jointes à l'offre. »

En dehors des diplômes et attestations , ils doivent fournir l CV dont le format est fourni aux pages 65 et 66.

Question N°7 : Documents

En termes de documents à remettre (page 63 du CSC), qu'entend-on par « devis quantitatif et estimatif » ? Est-il fait référence à l'annexe C ? En outre, dans le cas d'un consortium, tous les documents de la liste doivent-ils également être soumis par chacun des autres partenaires ?

Réponse N°7 :

Le devis quantitatif et estimatif permet de proposer l'offre financière qui est donnée sur base du formulaire d'offre à la page 55.

Dans le cas d'un consortium, tous les documents pour les Motifs d'exclusion demandés à la page 16 doivent être soumis par chaque membre. Les autres documents constituent l'offre technique et financière du consortium.

Question N°8 : Paiement

En cas d'attribution, le contrat prévoit-il un processus de paiement basé sur les résultats (par exemple, nombre de formations, de workshops, etc.) ou un paiement par tranches semestrielles ?

Réponse N°8 :

Les paiements seront effectués sur une base trimestrielle selon un plan de travail validé avec des livrables bien définis validés chaque trimestre.

Question N°9 : Capacité économique

Pourriez-vous clarifier le lien entre le chiffre d'affaires minimum à démontrer (100.000 euros, page 67 CSC) et le volume de mise en œuvre de 284 homme/mois attendu sur 32 mois ?

Réponse N°9 :

Le soumissionnaire doit avoir réalisé en moyenne au cours des trois derniers exercices (2019, 2020, 2021) un chiffre d'affaires total moyen au moins égal à 100.000 EUROS. Joindre les états Financiers. Cette capacité financière est un indicateur pour apprécier votre capacité à réaliser ce marché alors que les 284 homme/mois attendus sur 32 mois est l'estimation de la mobilisation des équipes.